

Petit guide du rythme de l'enfant à Gignac

3 structures pour les enfants
de la petite section au Cm2
de 3 à 12 ans

> l'École

> l'Alaé

> l'Accueil de Loisirs
du Mescladis

1 même objectif :
Cohérence, complémentarité éducative
et bien-être de l'enfant



2024-2025

Un dossier d'inscription unique

Pour toute première inscription, il vous suffit de :

> Vous présenter dans une des trois structures

(école, Alaé, accueil de loisirs du Mescladis)

> Remplir une fiche de renseignement unique

(Données et documents centralisés sur un serveur commun).

> Fournir les documents originaux suivants :

- fiche de renseignement dûment complétée téléchargeable sur le site de la ville : ville-gignac.com > menu déroulant « document à télécharger »
- livret de famille + justificatif de domicile + carnet de santé ou attestation de vaccination
- certification de radiation (en cas de changement d'école)
- document précisant la garde (en cas de séparation)
- numéro d'allocataire CAF ou le dernier avis d'imposition

A noter qu'il pourra vous être demandé chaque année en janvier des documents pour la mise à jour de votre dossier.

CNIL : 1484743

**Groupe
scolaire**

Ecole maternelle Les Tourettes > **9 classes**

Ecole élémentaire C. Daniel de Laurès > **18 classes**

pour les enfants habitant Gignac, Lagamas et Aumelas

Horaires des écoles

Maternelle

Matin :

- > accueil : 8h20 - 8h30
- > classe : 8h30 à 11h45

Après-midi :

- > accueil : 13h30 - 13h40
- > classe : 13h40 à 16h25

Primaire

Matin :

- > accueil : 8h20 - 8h30
- > classe : 8h30 à 12h00

Après-midi :

- > accueil : 13h45 - 14h00
- > classe : 14h00 à 16h30

Modalités d'inscription

Prendre rendez-vous avec Hélène Carceller du service enfance jeunesse entre début mars et fin juin pour remplir le dossier d'inscription unique. Attention ! Cette inscription précède l'admission définitive qui se fera auprès des directeurs des écoles, au vu du certificat délivré par la mairie, des documents de santé, selon les règles en vigueur de l'éducation nationale et des places disponibles en maternelle.

L'école est obligatoire pour les enfants à partir de 3 ans.

Service enfance jeunesse - Mairie de Gignac - place Auguste Ducornot

Directrice : Hélène Carceller 04 67 57 01 26 / 06 36 07 50 04 - enfance.jeunesse@ville-gignac.com

**Ecole maternelle - Rue Jules Ferry / Magali Dolain, directrice
04 48 90 19 09 - 07 71 62 10 48 - ce.0340365m@ac-montpellier.fr**

**Ecole élémentaire - Avenue Foch / Olivier Gibergues, directeur
04 48 90 19 09 - 06 30 46 53 17 - ce.0340364l@ac.montpellier.fr**

Adjoint au maire délégué aux affaires scolaires : Olivier Nadal

Les semaines scolaires,

c'est l'Alaé !

Accueil des enfants sur les temps périscolaires et le mercredi

Objectifs : Initier les enfants au bien vivre ensemble en respectant leurs rythmes et leurs besoins, les accompagner vers l'autonomie et les encourager à faire leurs propres choix pendant leur temps libre

Jours et horaires d'accueil

Du lundi au vendredi :

Maternelle : le matin de 7h30 à 8h30 / le midi de 11h45 à 13h40 / le soir de 16h25 à 18h30

Elémentaire : le matin de 7h30 à 8h30 / le midi de 12h à 14h / le soir de 16h30 à 18h30

Les mercredis : de 7h30 à 18h30

Accueil du matin et du soir

De nombreuses activités sont proposées : jeux de société, de construction, coloriage, bricolage, atelier cuisine, jeux sportifs, travaux manuels et participation aux événements locaux.

Un goûter équilibré, préparé par le restaurant scolaire, est distribué aux enfants.

Accueil du temps méridien au restaurant scolaire

L'équipe du restaurant scolaire prépare tous les jours des menus variés et équilibrés, élaborés avec une diététicienne, en respectant les recommandations de la loi EGALIM (produits locaux et bio).

Le restaurant scolaire fonctionne en trois temps afin de préserver la qualité des prestations et l'environnement des enfants. 11h45 : repas des maternelles / 12h : repas des CP-CE1 / 13h : repas des CE2-CM1-CM2

Accueil du mercredi

> **Les enfants de l'élémentaire sont accueillis dans les locaux de l'Accueil de Loisirs du Mescladis**

> **Les enfants de la maternelle sont accueillis dans les locaux de l'école maternelle**

Plusieurs formules sont proposées : un accueil à la journée avec ou sans repas ou un accueil à la demi-journée avec ou sans repas. Les départs se font à partir de 16h30, une fois le goûter terminé. A noter que le groupe Mille Pattes (à partir du CP), permet à votre enfant d'être accompagné à son activité extra-scolaire sur Gignac par un animateur (supplément de 2€)

Modalités de réservation et de paiement

> **Au bureau de l'Alaé 3 jours avant le début de la période réservée**

Compléter la grille de réservation disponible au bureau et la déposer remplie auprès des agents en charge des inscriptions

Permanences du bureau de l'Alaé pour les réservations :

> En période scolaire : lundi et vendredi de 8h à 11h, mardi et jeudi de 16h à 18h30 et le mercredi de 8h à 9h

> Pendant les vacances : de 9h à 12h et de 14h à 18h

. la deuxième semaine des petites vacances

. la première et dernière semaine des grandes vacances

> **En ligne sur le site : alae-gignac.fr 7 jours avant le début de la période réservée**

Contactez au préalable l'Alaé pour obtenir un identifiant et un mot de passe.

Ce site permet également de régler les factures en ligne.

Tarifs en fonction quotient familial / Paiement : espèces, chèque, CB, CESU, Tipi, virement bancaire.

Alaé (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) - 16 rue J. Ferry / alae@ville-gignac.com / alae-gignac.fr

Alaé maternel : Mélika Dors, directrice et Aline Saint Etienne, adjointe - 06 28 50 41 64

Alaé élémentaire : Sandrine Gusmaroli, directrice et Guilaine Mula, adjointe - 06 78 09 38 84

Inscriptions : Christelle Clapier et Guilaine Mula - 04 48 90 19 09 - 06 45 46 45 30

Adjoint au maire délégué aux affaires scolaires : Olivier Nadal

Les semaines de vacances,

*c'est l'Accueil
de Loisirs !*

Accueil des enfants pendant les vacances scolaires

**Objectif : Permettre aux enfants
de s'épanouir et de s'enrichir à travers
ce qu'ils font et ce qu'ils vivent
au sein de la collectivité**

Jours, horaires et formules d'accueil

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Plusieurs formules proposées :

- > Journée avec ou sans repas
- > demi-journée avec ou sans repas
- > Stages, séjours...

Arrivée des enfants entre 7h30 et 9h30 / Départs entre 17h et 18h30.

Repas confectionnés et pris au restaurant scolaire.

L'accueil de loisirs est fermé les jours fériés et une semaine pendant les vacances d'hiver.

Projet d'animation

L'accueil de loisirs propose des activités diversifiées d'expression, manuelles et sportives. Le but est de permettre à l'enfant de s'épanouir et de s'enrichir à travers ce qu'il fait et ce qu'il vit avec les autres.

Des stages ou des séjours thématiques sont organisés en été comme en hiver dans la région à la mer, à la montagne et à la rivière dès 6 ans. A noter également, les partenariats avec les différentes structures de la ville : médiathèque, crèche, maison des jeunes, Ehpad, associations pour favoriser le lien social et les projets communs comme l'organisation de festivités (Carnaval, Halloween...).

Les animateurs et animatrices sont titulaires du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation (B.A.F.A.) ou sont en cours de formation.

Modalités de réservation et de paiement

> Sur place dans les bureau de l'Accueil de loisirs :

le lundi et le vendredi de 9h à 12h ainsi que le mardi et le jeudi de 14h à 18h

3 jours avant le début de la période réservée

> Par mail : inscriptions@mescladis-gignac.fr

3 jours avant le début de la période réservée

> En ligne sur le site : extranet.myiloise.net

7 jours avant le début de la période réservée

Ouverture des réservations :

2 semaines avant le 1^{er} jour des petites vacances et 1 mois avant pour les vacances d'été.

Tarifs en fonction quotient familial.

Paiement : espèces, chèque, CB, CESU, Tipi, virement bancaire, ANCV.

En complément de l'inscription, une adhésion annuelle au Mescladis de 10 € / famille est obligatoire.

Accueil de Loisirs du Mescladis : Espace Georges Frayssinhes, rue Pierre Curie

Fanny Gaillard, directrice - 04 67 57 63 31 - 07 69 00 00 82

centredeloisirs@ville-gignac.com / inscriptions@mescladis-gignac.fr

extranet.myiloise.net

Adjointe au maire en charge du Mescladis : Joëlle Sorel